

- Nombre de conseillers en exercice : 12
- Nombre de conseillers présents: 10
- Nombre de votants : 12

L'an deux mille vingt quatre, le 5 mars à dix neuf heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr RAIMONDO, Maire.

Étaient présents : Monsieur Barbier- adjoint, Madame Massé- Adjointe, Monsieur Odier-adjoint Mesdames Monet, Sellès et Messieurs Venturini, Cedran, Leroux, Mingoia

Pouvoir : Mr Herpe a donné pouvoir à Mr Raimondo
Mr Doin a donné pouvoir à Mr Mingoia

Ouverture de la séance à 19h00

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Sellès a été désignée pour remplir ces fonctions.

Approbation du PV du 12.12.2023 à l'unanimité.

1. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA GRANDE RUE, ALLEE DE L'ETANG ET CHEMIN DE LA TUILERIE

Suite à l'appel d'offre passé pour les travaux de la Grande rue, de l'allée de l'Étang et du chemin de la Tuilerie, l'ouverture des plis a eu lieu le 04 janvier 2024 à 10h00 avec l'accompagnement de Monsieur HADIR de l'agence IngenierY. Nous avons reçu 4 offres de :

- PIGEON TP CENTRE VAL DE LOIRE SAUSSAY
- COLAS VILLEPREUX
- TPCI GELLAINVILLE
- EUROVIA LA VERRIERE

La société Lusitano nous a donc envoyé par la suite son rapport d'analyse des offres qui a été présentée de façon informative à la commission d'appel d'offre.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 26 janvier à 17h, les membres de la commission ont approuvé la préconisation de la société Lusitano Ingenierie.

L'entreprise Pigeon a été choisi car moins cher et remplissant tous les critères demandés.

Vous avez eu en annexe le compte rendu de la commission d'appel d'offre.

Pour rappel, sous les seuils européens, l'intervention de la commission d'appel d'offre n'est pas obligatoire Les marchés passés en procédure adaptée peuvent facultativement être soumis à l'avis de la commission d'appel d'offre, elle pourra seulement donner un avis sur le choix du ou des candidats mais elle ne pourra pas attribuer le marché.

La décision d'attribution de marché de travaux revient donc au conseil municipal.

En ce qui concerne l'estimation avant appel d'offre 434 130€ l'entreprise Pigeon nous a proposé un marché à 262 000€ avec des frais d'études de 33 000€ et un total 354 753€ TTC

Toutes les financements et les subventions ont été demandés et accordés par le département.

La répartition sera représentée par un camembert afin de visualiser cette répartition.

On récupère au département 103 444€, une subvention en cours de validation 89 000€ et 40 000€ correspondant à une partie des amendes de police pour un aménagement de sécurité.

Mr Leroux dit ne pas avoir été au courant du lancement de l'appel d'offre .

Mr Le Maire : L'appel d'offre a été lancé avant les vacances de Noël.

Mme Sellès : La convocation de la commission d'appel d'offre a été envoyée le 18 janvier pour le 26 janvier avec la présentation de l'analyse des offres reçues

Monsieur Doin a demandé les documents le 18 janvier et a accusé réception le 19 février avec une demande des plans d'aménagements envoyés le 24 février.

Questions de Mr Doin

1. Il demande pourquoi le plan d'aménagement n'a pas été présenté en conseil avant l'appel d'offre

Réponse : on voulait démarrer les travaux rapidement et à un prix compétitif car c'est une période où il y a très peu de travaux. En ce qui concerne les travaux, tout le monde était au courant, rien n'a été changé. A la demande des riverains a été rajoutée la route de la Tuilerie et le trottoir sur l'entrée d'Adainville.

2. L'annexe 2 rapport des offres mentionne la création d'un plateau surélevé alors qu'il sagissait au départ d'un marquage au sol sans réhaussement

Ce plateau fait l'objet d'une demande faite par rapport à l'apport de sécurité. Il va y avoir 2 trottoirs de chaque côté (sente le long de le départementale et l'entrée d'Adanville) pour traverser sur un passage piéton. Il nous a été conseillé de faire ce plateau 50 m avant le village ce qui va obliger à ralentir sachant que la vitesse demandée sera de 30km/h

Mr Mingoia considère que cet aménagement est accidentogène.

La commune délègue à la CCPH les travaux de voiries dans les zones RPH (réseau de la Communauté de communes). La CCPH prend à sa charge le revêtement goudron de certaines routes de la commune (allée de l'étang et chemin de la Tuilerie) Cette prise en charge engendre une réduction de 91000 TTC pour la commune

Celà ne concerne pas le plan triennal de notre commune

Lors des travaux de la route du feu St Jean, des habitants se sont plaints que le petit parking n'avait pas été refait. La CCPH n'avait pas jugé nécessaire compte tenu du passage et de l'état du parking. La commune n'était pas décisionnaire.

La commune récupère FCTVA (le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) 16,40 % de l'ensemble du TTC que la commune a payé.

Sur les travaux engagés reste à payer pour la commune 14,6 % soit 51 650€ pour un budget de 400 000€

Les travaux démareront fin mars en même temps que les travaux réalisés par le SIAEP aux sergontières pour l'enfouissement et le renouvellement de la canalsation d'eau

Ils commenceront par l'allée de l'Etang puis chemin de la Tuilerie et ils finiront par la grande rue.

Les travaux dureront deux mois à deux mois et demi.

Vote : contre Mrs Mingoia et Doin

2. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA CCPH ET LA COMMUNE

La signature de la convention entre la CCPH et la commune permettra à ce que celle-ci reste maître d'oeuvre pour l'ensemble des travaux afin de n'avoir qu'une seule entreprise qui intervient

l'entreprise Pigeon. et que la CCPH rétrocède la somme à la commune. qui nous est due.

La CCPH prend donc en charge la partie bitume et la moitié des bordures si on en rajoute

Vote à l'unanimité

3. VOTE DE LA MOTION PROPOSEE PAR LE DEPARTEMENT

Suite à un courrier reçu du Président du département, Monsieur Pierre Bédier afin de nous informer des contraintes budgétaires qui impactent les finances du département et par conséquent les finances des communes, il nous est demandé de voter une motion afin d'appuyer la démarche du département pour retrouver des capacités d'emprunt.

Mr le Maire est favorable car Mr Bedier essaie de faire le maximum pour aider les communes.

Vote : Contre Mr Odier

4. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'UTILISATION DE LA PETITE SALLE, DE LA GRANDE SALLE ET DE LA BIBLIOTHEQUE AVEC LES UTILISATEURS DE CELLES-CI

Comme il l'avait été précédemment voté, les salles du bas de la Mairie ainsi que l'ancienne bibliothèque sont occupées par différents intervenants (Yoga, Théâtre, Couture, Sport, Tricot ...). Il est proposé au conseil municipal la signature de conventions avec chaque utilisateur des salles avec un règlement intérieur ainsi que la mise en place d'une redevance.

Mme Monet précise que le prix a été déterminé par le temps d'occupation et la superficie des salles. Une participation aux frais est demandée pour les activités payantes en échange des prestations qui font vivre la commune. Une participation sera demandée également au petit marché

Les foodtrucks auront un forfait car sont consommateurs d'énergie

Il est prévu dans la convention une attestation d'assurance pour les activités payantes et la mairie assure les activités non payantes

Le but est que la mairie en qualité de maison communale profite à toutes les personnes ayant des initiatives pour pouvoir apporter des services à la commune

C'est une première base sur laquelle on peut discuter des prix. Les tarifs seront revus tous les ans au budget.

Pour canis dei, petit marché et foodtruck un forfait sera demandé à chaque intervention..

Vote : à l'unanimité

5. AUTORISATION DE SIGNATURE CHEZ LE NOTAIRE DU LOT N°1 SUR LA PARCELLE N° AA75

Présentation du projet d'achat d'un terrain dans la grande rue en vue d'une construction neuve pour un logement locatif au profit de la commune.

Un découpage a été réalisé afin de sortir un lot que la mairie pourrait récupérer

Le montant hors frais de notaire est de 115 000 euros pour une surface de 600m²

- Lot 1 (terrain mairie nouvelle découpe) : 115 000€ net vendeur, vendu avec eau et assainissement et boîtier électrique sans clôtures et sans portail, vente sans conditions suspensives.

L'autorisation des bâtiments de France au niveau de la division est parvenue à la mairie.

Sur ce projet des assistantes maternelles pourraient être intéressées.

L'objectif est d'investir dans du locatif, pour une maison de plain pied de 100 m², le coût de la construction est évaluée entre 200 à 300 000€.

L'investissement est conseillé par la trésorerie, pour les communes qui le peuvent.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la signature du terrain chez le notaire.

Mr Leroux ne trouve pas utile d'acheter ce terrain et propose une construction sur le terrain au bout du terrain de basket appartenant déjà à la commune. Mr Mingoia demande quel est l'intérêt d'acquérir ce terrain pour la commune.

Mr le Maire :L'intérêt est de construire une maison pour faire du locatif.

L'achat du terrain présenté grande rue est une opportunité et permet également d'avoir un regard sur ce qui se passe dans ce lieu.

Mme Sellès : Ceci n'empêche pas de construire par la suite sur le terrain communal

Mr Odier : le but de la commune est d'investir dans du locatif ce qui est conseillé par la trésorerie de la préfecture et il y a aussi un but social pour pouvoir proposer un logement à un prix raisonnable à des assistantes maternelles, à des personnes âgées ou autres afin que les Adainvillois puissent en bénéficier

Vote : Contre Mrs Doin, Leroux, Mingoia

6. VOTE DES TARIFS COMMUNAUX

- Concessions au cimetière :

Concessions cinquantenaires : 500 €

Concession trentenaire : 250 €

Columbarium : 1 emplacement (durée 20 ans): 200 €

Jardin du souvenir : 100 €

- Location tables et bancs : 10 € pour 1 table et 2 bancs

- Brocante :

Entrée Gratuite

Prix ml Particuliers 5€

Prix ml Professionnel 6€

Pour les Food trucks, manèges et autres installations particulières, il est convenu d'instaurer un forfait journalier de 30€.

- Repas des aînés (cette année le dimanche 21 avril) :

Prix accompagnant : 25€

Offert aux adainvillois

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

1. Course cycliste féminine: aura lieu le 1^{er} avril qui aura lieu intégralement sur Adainville (une boucle passant par rue de Fréville, route de La Boissière, route des Sergontières, route du Mesle et chemin de la Roulière.

Cette course nationale a été proposée par le major des sapeurs pompiers de St léger, il est également entraîneur sportif d'une équipe féminine.

Une présentation sera faite dans un petit journal avec tous les renseignements qu'il nous fournira

Une première session se déroulera de 9h à 11h pour les jeunes de 16 à 18 ans

Une deuxième session se déroulera de 11h à 13h pour les plus âgées.

Il y aura 120 cyclistes professionnelles dont certaines sont classées et participent aux jeux olympiques

L'organisation sera entièrement réalisée par le club (la sécurité, la sonorisation, l'animation)

La commune fera venir 2 foodtrucks pour animer le midi

La circulation ne sera pas bloquée dans le village, un sens giratoire sera organisé afin d'être toujours dans le sens de déplacement des vélos avec une arrivée devant l'école.

2. Petit marché au mois de mai

3. Ramassage des feuillages se fera lors de la location d'un broyeur.

Mr Mingioa demande le grand livre qui vient d'être validé et qui lui sera transmis dans la semaine

4. Troc plantes : se déroulera fin avril début mai (**échange** de plants, d'arbustes ,)

La séance se termine à 19h48